

note d' information

07.43
DÉCEMBRE

En 2006, 22 284 dossiers déclarés recevables et déposés par des candidats à l'obtention d'un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique de l'Éducation nationale par la validation des acquis de leur expérience (VAE) ont été examinés par un jury, soit 4 % de plus qu'en 2005. 13 400 candidats ont obtenu un diplôme complet, soit six candidats sur dix.

Un candidat sur trois recherche un BTS et l'obtient en entier dans 58 % des cas. Les diplômes de niveau V (CAP-BEP) occupent une place moins importante (22 % des dossiers examinés) mais sept candidats sur dix à un CAP par la VAE ont obtenu un diplôme complet.

Quatre diplômes regroupent plus de 40 % des demandes de VAE, parmi lesquels le diplôme d'éducateurs spécialisés – après une entrée remarquée en 2005 – se situe en deuxième position.

Du CAP au BTS : la validation des acquis de l'expérience poursuit son développement en 2006

Depuis 2002, la VAE (validation des acquis de l'expérience) s'est substituée à la VAP (validation des acquis professionnels) et permet d'obtenir un diplôme complet.

Le rôle essentiel joué par les DAVA

Chaque rectorat dispose d'au moins un centre de validation des acquis ainsi que d'une structure responsable du dispositif académique de validation des acquis (DAVA). Outre l'information générale du public, les missions de ces DAVA sont l'accueil, l'accompagnement et le traitement des dossiers de candidatures.

En 2006, la distribution de plaquettes ou de dépliants à destination du public, l'informant sur la validation des acquis de l'expérience a atteint 130 000 exemplaires. Cette information a été orientée principalement en direction des entreprises de toute taille (63 % du total des informations spécifiques). Vingt-huit académies sur trente disposent d'un centre d'information téléphonique sur la validation des acquis (le nombre de demandes traitées dépassant les 126 000) et vingt-six d'entre elles d'un centre d'information accessible sur Internet (d'autres sites sont en construction). Enfin, dans vingt-cinq académies, l'utilisation des points de relais-conseils a permis de traiter 11 000 demandes (8 900 en 2005).

En 2006, 79 500 personnes ont reçu des informations organisées par les DAVA sur la validation des acquis, soit 0,5 % de plus qu'en 2005. 70 % d'entre elles ont suivi des séances d'information collectives, les autres ayant été informées individuellement. Dans plus de neuf cas sur dix les réunions d'information collectives ont eu une durée de deux heures et plus, alors que la durée des entretiens individuels d'information est inférieure à deux heures dans la majorité des cas.

Bien qu'optimisant les potentialités de réussite, seul un candidat à la validation sur trois a bénéficié d'un accompagnement dans sa démarche

Plus de 61 000 dossiers de candidature ont été retirés auprès des services académiques de validation, soit une augmentation de 5 % en un an.

Chaque personne désirant entrer dans un processus de validation bénéficie d'un entretien personnalisé au cours duquel elle est amenée à faire le choix du diplôme qu'elle souhaite obtenir. Suite à cet entretien elle remplit un premier document (livret 1) qu'elle retournera au DAVA. La demande sera alors examinée par les services du rectorat en charge des examens et concours. Ce premier document étant considéré comme recevable,

TABLEAU 1 – Bilan de l'activité des DAVA

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Personnes informées	7 975	12 992	15 252	18 858	29 662	28 781	38 536	58 463	83 561	84 068	78 494	78 856
Dossiers de candidatures retirés						13 247	18 492	30 803	51 541	53 432	57 988	61 067
Personnes accompagnées	2 251	3 491	4 240	5 107	5 842	6 487	9 127	12 824	15 162	19 122	20 371	24 551

Source : MEN-DEPP, enquête n° 62 (*La validation des acquis de l'expérience pour la délivrance de diplômes professionnels et technologiques*).

la possibilité de recourir à la validation est alors ouverte. Le candidat doit s'atteler à la rédaction du dossier qui sera examiné par un jury (livret 2) qui comportera la présentation au minimum de quatre activités. C'est à ce niveau qu'un accompagnement est proposé à chaque candidat avec pour objectifs de proposer une aide méthodologique à la description des activités (quatre au minimum), ainsi qu'une préparation à l'entretien avec le jury. Le recours à ce service est facultatif et payant (de 450 euros à 850 euros). Des financements existent, répondant à l'ensemble des situations particulières.

Chaque DAVA est en mesure de préciser le financement correspondant à la situation du candidat. L'Éducation nationale est l'un des prestataires, dans le cadre d'une procédure rectoriale d'habilitation de prestataires internes, fournissant ce service et 24 551 personnes ont effectivement bénéficié de cette aide, soit plus du tiers des personnes ayant retiré un dossier.

La durée de cet accompagnement a été d'au moins deux heures, quel que soit le niveau de diplôme visé. Il est généralement effectué par des équipes de deux personnes composées le plus souvent d'un enseignant ou formateur et d'un professionnel. Peuvent aussi intervenir des conseillers en orientation professionnelle et des inspecteurs. 49 % des candidats à la validation ayant bénéficié d'un accompagnement visent l'obtention d'un diplôme de niveau III (niveau BTS), 28 % d'un diplôme de niveau IV (niveau bac), et 23 % cherchent à obtenir un diplôme de niveau V (niveau CAP/BEP).

En 2006, augmentation de 4 % du nombre de candidats dont les dossiers ont été examinés

Avec 22 284 candidats¹ en 2006, le nombre de dossiers examinés a augmenté de 4 % par rapport à 2005, année qui avait déjà vu ce nombre s'accroître de 12 % (+ 33 % en 2004).

1. Individus dont la demande de validation déclarée recevable a été examinée par un jury.

TABLEAU 2 – Nombre total de dossiers examinés par un jury

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Candidats	4 609	5 377	7 549	14 374	19 136	21 379	22 284
Variation annuelle (en %)	16,7	40,4	90,4	33,1	11,7	4,2	

Source : MEN-DEPP, enquête n° 62

22 % des dossiers examinés en 2006 avaient été déposés les années précédentes. Au cours de la même année 2006, un quart des dossiers déposés et déclarés recevables n'a pas pu être examiné dans l'année.

Six candidats sur dix sont des femmes

61 % des candidats dont les dossiers ont été examinés en 2006 sont des femmes. Trois sur quatre sont des actifs ayant un emploi et 23 % des demandeurs d'emploi qui sont ainsi surreprésentés. Près des deux tiers des candidats ont entre 30 à 45 ans. La part des plus de 45 ans est également importante et représente plus d'un candidat sur cinq (tableau 3).

Le BTS est le diplôme le plus recherché par les candidats à la validation des acquis

Dans une proportion de 35 %, les candidats à un diplôme de l'Éducation nationale par validation des acquis de l'expérience, dont le dossier a été examiné par un jury, recherchent un BTS, c'est-à-dire un diplôme d'enseignement supérieur de niveau III. Mais cette part diminue dans le total. Elle est compensée par l'importance prise par les demandes de validation du diplôme d'État d'éducateur spécialisé (DEES) qui est aussi un diplôme de niveau III. Au total, un diplôme souhaité sur deux est donc de niveau III. Toutefois, ceux qui postulent un diplôme de niveau V (CAP-BEP) sont toujours nombreux, leur part se maintient autour de 20 % (tableau 4).

Dans huit cas sur dix, les dossiers examinés correspondaient à des formations relevant du tertiaire.

TABLEAU 3 – Répartition des dossiers examinés selon les caractéristiques des candidats (en %)

		2002	2003	2004	2005	2006
Sexe	Hommes	39,6	40,4	41,2	39,1	38,6
	Femmes	60,4	59,6	58,8	60,9	61,4
Statut par rapport à l'emploi	Actifs ayant un emploi	77,8	74,9	73,6	74,1	74,6
	Demandeurs d'emploi	21,0	22,7	25,0	22,2	22,8
	Inactifs	1,2	2,4	1,4	3,6	2,7
Âge	Moins de 27 ans	3,4	4,2	3,8	4,1	4,7
	De 27 ans à moins de 30 ans	10,8	9,9	10,1	10,3	11,0
	De 30 à 45 ans	67,7	67,3	67,9	66,0	63,8
	Plus de 45 ans	18,1	18,6	18,2	19,6	20,6

Source : MEN-DEPP, enquête n° 62

TABLEAU 4 – Répartition des dossiers examinés par un jury selon le diplôme postulé (en %)

	CAP	BEP	BP	Bac pro	Autres diplômes EN *	BTS	Total
1995	19,0	2,0	15,0	15,0	2,0	47,0	100,0
1996	17,0	4,0	15,0	14,0	2,0	48,0	100,0
1997	21,6	3,1	13,6	15,2	2,0	44,5	100,0
1998	22,7	2,4	14,3	14,0	1,9	44,7	100,0
1999	24,7	2,2	14,2	12,7	1,3	44,9	100,0
2000	21,1	2,7	12,2	16,3	2,0	45,7	100,0
2001	20,4	3,2	10,3	16,4	1,8	47,9	100,0
2002	15,6	3,2	9,3	17,6	2,6	51,8	100,0
2003	16,3	3,0	9,2	20,4	3,0	48,1	100,0
2004	16,7	3,4	8,9	22,8	5,2	43,0	100,0
2005	18,9	3,1	7,8	20,6	10,0	39,6	100,0
2006	19,0	2,5	7,0	18,0	19,1	34,4	100,0

* DEES, mentions complémentaires ou BMA

Source : MEN-DEPP, enquête n° 62

Six candidats sur dix ont obtenu un diplôme complet

Sur les 22 284 dossiers² examinés par un jury en 2006, 61 % d'entre eux ont obtenu un diplôme complet et 12 % n'ont rien obtenu.

TABLEAU 5 – Répartition par diplôme des dossiers examinés par un jury en 2006

Diplôme	Candidats	Part des candidats ayant obtenu un diplôme complet	Part des candidats ayant obtenu une partie du diplôme	Part des candidats n'ayant rien obtenu	Total
BTS	7 718	58,2	27,1	14,7	100,0
DMA	15	60,0	6,7	33,3	100,0
DSAA	14	7,1	85,8	7,1	100,0
DIV-3	2 847	41,8	38,2	20,0	100,0
DIP3	7	28,6	71,4	0,0	100,0
Bac pro	4 033	69,4	23,2	7,4	100,0
Bac techno	87	52,9	27,6	19,5	100,0
BMA	12	41,7	41,7	16,7	100,1
BP	1 728	46,9	43,0	10,1	100,0
BT	15	80,0	20,0	0,0	100,0
MC4	26	80,8	19,2	0,0	100,0
BEP	482	75,8	14,6	9,6	100,0
CAP	4 263	71,1	20,1	8,9	100,1
MC5	570	59,5	37,7	2,8	100,0
Total *	21 817	60,1	27,8	12,1	100,0

* La répartition par diplôme n'est connue que pour 21 817 dossiers examinés.

Source : MEN-DEPP, enquête n° 62

En moyenne, plus le niveau du diplôme est élevé, plus il est difficile de l'obtenir en entier (*voir le graphique p. 4*).

58 % des candidats à un BTS dont le dossier a été examiné par un jury obtiennent le diplôme complet (54 % en 2005). Le taux de réussite est plus important parmi les candidats à un baccalauréat professionnel

(69,4 %) et surtout parmi les candidats à un CAP(71,1 %) ou un BEP(75,8%) (*tableau 5*). Parmi les 700 diplômes à finalité professionnelle délivrés par les services de l'enseignement secondaire de l'Éducation nationale ouverts à une validation des acquis de l'expérience, 452 ont fait l'objet d'une demande d'obtention. Le diplôme qui est le plus demandé pour la VAE est le certificat d'aptitude professionnel petite enfance qui permet à un nombre très important de non-diplômés de se voir reconnaître la qualification acquise dans l'exercice de leur métier. Il regroupe 13 % des candidats à la VAE pour lesquels le diplôme demandé est connu. Il est suivi du diplôme d'État d'éducateur spécialisé (commun à l'Éducation nationale et aux Affaires sociales) pour pratiquement le même nombre. Mais la proportion de diplômes complets obtenus se situe en dessous de la moyenne des diplômes de ce niveau, soit 42 %

2. L'académie de Guadeloupe n'a pas été en mesure de fournir ses résultats pour l'année 2006. Ce sont les résultats globaux de 2005 qui ont été utilisés.

TABLEAU 6 – Les diplômes les plus demandés en VAE en 2006

Diplômes	Intitulés des 34 diplômes les plus demandés en VAE	Candidats	Candidats ayant obtenu un diplôme complet	Candidats ayant obtenu une partie du diplôme	Candidats n'ayant rien obtenu	Part des candidats par diplôme
CAP	Petite enfance	2 849	1 923	673	253	13,1
DIV-3	Educateur spécialisé (diplôme d'État)	2 847	1 186	1 087	574	13,0
BTS	Assistant de direction	1 918	1 100	431	387	8,8
Bac pro	Secrétariat	1 009	681	245	83	4,6
BTS	Comptabilité et gestion des organisations	775	470	193	112	3,6
BTS	Assistant de gestion PME-PMI	637	367	173	97	2,9
BP	Coiffure option styliste visagiste	596	273	273	50	2,7
BTS	Management unités commerciales	592	414	115	63	2,7
Bac pro	Métiers sécurité option police nationale	561	405	133	23	2,6
BP	Coiffure option coloriste permanentiste	544	219	271	54	2,5
BTS	Négociation et relations clients	401	278	69	54	1,8
Bac pro	Commerce	398	286	83	29	1,8
Bac pro	Comptabilité	352	233	90	29	1,6
MC5	Sécurité civile et d'entreprise (MC5)	334	156	178	0	1,5
BTS	Opticien lunetier	252	50	150	52	1,2
Bac pro	Logistique	227	154	53	20	1,0
MC5	Aide à domicile (MC5)	200	154	32	14	0,9
Bac pro	Restauration	191	117	55	19	0,9
BTS	Informatique de gestion administrative de réseaux locaux d'entreprise	190	122	45	23	0,9
Bac pro	Service accueil assistance conseil	188	149	30	9	0,9
BTS	Maintenance industrielle	169	95	66	8	0,8
BTS	Hôtellerie restauration option B : art culinaire, art de la table et du service	163	80	54	29	0,7
BTS	Professions immobilières	151	67	70	14	0,7
CAP	Cuisine	144	116	14	14	0,7
Bac pro	Pilotage système production automatique	129	99	26	4	0,6
BTS	Ventes productions touristiques	127	82	34	11	0,6
BEP	Carrières sanitaires et sociales	126	83	28	15	0,6
CAP	Agent vérificateur appareils extincteurs	117	55	43	19	0,5
BTS	Transports	116	71	31	14	0,5
BTS	Assurance	114	61	37	16	0,5
BP	Agent technique prévention et sécurité	108	64	38	6	0,5
CAP	Coiffure	107	67	24	16	0,5
BTS	Analyses biologiques	101	67	23	11	0,5
BTS	Assistance technique d'ingénieur	96	83	5	8	0,4
Total des 452 diplômes repérés demandés en VAE		21 817	13 108	6 060	2 649	100,0

N.B. La répartition par diplôme et spécialité n'est connue que pour 21 728 dossiers examinés.

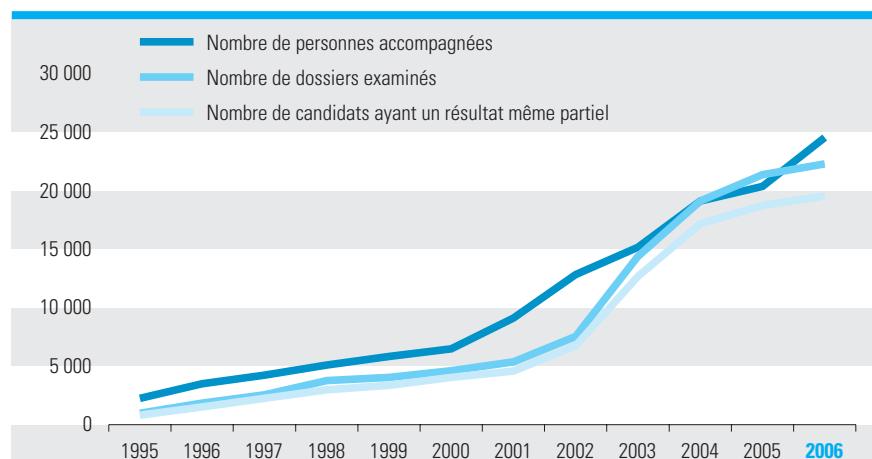
Source : MEN-DEPP, enquête n° 62

de diplômés contre une moyenne de 58 % pour les BTS. Le brevet de technicien supérieur d'assistant de direction (9 % des demandes) vient ensuite. Au total, dix diplômes regroupent à eux seuls plus de la moitié des demandes : quatre BTS, deux baccalauréats professionnels, deux brevets professionnels, un CAP et un diplôme de niveau III. Les BTS demandés ont une orientation plutôt tournée vers l'assistance de gestion ou le commerce, les BP sont essentiellement des BP du domaine de la coiffure (nécessaires à l'ouverture d'un salon), le baccalauréat professionnel dominant est celui de secrétariat, suivi du baccalauréat professionnel des métiers de la sécurité, option police nationale (*tableau 6*).

Fortes disparités entre les académies

Huit académies ont examiné plus de mille dossiers (Créteil, Lille, Aix-Marseille, Versailles, Rennes, Paris, Nice et Bordeaux) et trois en ont examiné moins de 200. La part des candidats ayant obtenu un

Candidats à la validation des acquis et personnes ayant bénéficié d'un accompagnement de la part de l'Éducation nationale



Source : MEN-DEPP, enquête n° 62

diplôme complet est de 74 % dans l'académie de Strasbourg, soit 13 points de plus que la moyenne nationale. En termes d'obtention d'un ou d'une partie de diplômes les différences sont également fortes. Les académies sont classées par ordre décroissant du nombre de candidats. Les résultats de l'académie de Corse sont sous-estimés car les résultats de certaines

validations assurées par d'autres académies n'ont pas été connues (87 dossiers ont été instruits par le DAVA de Corse et présentés devant des jurys).

François Ancel, DEPP A1

La validation des acquis de l'expérience

La validation des acquis de l'expérience (VAE) inscrite dans l'article L. 335-5 du Code de l'éducation se substitue à la validation des acquis professionnels (VAP). Elle constitue une voie d'obtention des diplômes au même titre que la voie scolaire, l'apprentissage ou la formation continue des adultes. Elle concerne tous les diplômes à finalité professionnelle de l'Éducation nationale classés aux niveaux V, IV et III de la nomenclature des niveaux de formation. Sont exclus du champ d'application les diplômes nationaux délivrés au nom de l'État par les établissements publics d'enseignement supérieur. La validation des acquis de l'expérience est effectuée au regard de l'ensemble des connaissances, aptitudes et compétences acquises par le candidat dans l'exercice d'activités salariées, non salariées ou bénévoles, en rapport avec le champ du diplôme pour lequel la demande est déposée. Tous les acquis issus de l'expérience du candidat doivent être pris en compte au titre de la validation, qu'ils relèvent du domaine professionnel ou des domaines généraux du diplôme. Quel que soit son statut (scolaire, apprenti ou stagiaire de la formation professionnelle continue), une personne en formation ne peut postuler à la validation des acquis de l'expérience en substitution des modalités réglementaires prévues pour sanctionner cette formation. La demande de validation des acquis de l'expérience relève d'une démarche individuelle telle qu'elle est précisée notamment par les articles L. 900-1, L. 900-2 et L. 900-4-2 du code du travail.

TABLEAU 7 – Les résultats de la VAE par académie en 2006

Académie	Nombre de dossiers examinés en 2006	Part des candidats ayant obtenu un diplôme	Part des candidats n'ayant obtenu qu'une partie d'un diplôme	Part des candidats n'ayant rien obtenu
Créteil	2 233	63,2	24,4	12,4
Lille	2 206	68,8	18,4	12,9
Aix-Marseille	1 636	55,5	23,5	21,0
Versailles	1 492	65,9	24,1	10,1
Rennes	1 134	60,8	33,6	5,6
Paris	1 124	61,3	25,3	13,4
Nice	1 102	67,3	25,8	6,9
Bordeaux	1 085	56,5	31,0	12,5
Rouen	906	58,1	29,2	12,7
Toulouse	875	61,1	26,4	12,5
Nancy-Metz	806	58,3	30,6	11,0
Grenoble	785	65,9	25,7	8,4
Lyon	782	56,0	31,1	12,9
Orléans-Tours	700	55,3	30,4	14,3
La Réunion	674	59,8	23,3	16,9
Strasbourg	624	74,0	17,3	8,7
Martinique	480	37,1	36,3	26,7
Montpellier	456	60,7	29,2	10,1
Poitiers	419	57,5	32,7	9,8
Nantes	398	64,8	28,4	6,8
Amiens	388	67,5	25,0	7,5
Caen	345	52,2	38,3	9,6
Reims	333	59,2	26,7	14,1
Clermont-Ferrand	304	54,9	33,6	11,5
Dijon	265	64,2	26,0	9,8
Limoges	233	66,5	20,6	12,9
Besançon	224	57,6	33,0	9,4
Guadeloupe *	126	36,5	59,5	4,0
Guyane	89	49,4	32,6	18,0
Corse	60	58,3	33,3	8,3
Total	22 284	61,2	26,6	12,2

* Données de 2005.

Source : MEN-DEPP, enquête n° 62

DIRECTION DE L'ÉVALUATION,
DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PERFORMANCE
Directeur de la publication : Daniel Vitry

Rédactrice en chef : Francine Le Neveu
Maquette : Frédéric Voiret
Impression : Ovation

DEPP, Département de la valorisation et de l'édition
61-65 rue Dutot – 75732 Paris Cedex 15
depp.diffusion@education.gouv.fr

ISSN 1286-9392